

Cancers d'origine professionnelle : quelle reconnaissance en Europe ?

Une étude sur les données nationales de 12 pays

Sommaire

1. Communiqué de presse

Cancers d'origine professionnelle : quelle reconnaissance en Europe ?

2. Les 5 types de cancers - en fonction de leur localisation - les plus reconnus en 2008 dans 10 pays européens

3. Le sommaire du rapport "Cancers d'origine professionnelle : quelle reconnaissance en Europe ?" (53 pages)

4. EUROGIP

5. Rapports sur les maladies professionnelles en Europe publiés par EUROGIP

1. Communiqué de presse

Cancers d'origine professionnelle : quelle reconnaissance en Europe ?

EUROGIP publie les résultats d'une nouvelle étude¹ sur la possibilité de reconnaître le caractère professionnel des cancers et sur le nombre de cas reconnus par les organismes d'assurance AT/MP² à travers les données nationales de douze pays européens.

En rapportant le nombre de cas reconnus (en 2006) à la population assurée, l'étude révèle que la France enregistre le plus fort ratio : 10,44 pour 100 000 assurés. La Belgique arrive ensuite, avec un ratio de 9,86. À l'opposé, le ratio le plus faible est enregistré en Espagne (0,03).

Les 5 types de cancers les plus reconnus (en 2008) en fonction de leur localisation sont les cancers broncho-pulmonaires (plèvre, péricarde et péricarde compris). Ils représentent 86 % des cas de cancers reconnus, soit 4 733 cas sur un total de 5 556, selon les données disponibles de 10 pays (voir tableau page 4). Viennent ensuite, mais dans des proportions beaucoup moins importantes, les cancers de la vessie (242 cas), des sinus (193), du sang (142) et de la peau (65).

Si l'on considère la totalité des pays pour lesquels EUROGIP a obtenu des statistiques, il ressort que l'amiante est le principal agent causal : il est à l'origine de 80 % de la totalité des cancers reconnus comme professionnels.

La reconnaissance du caractère professionnel des cancers se fait essentiellement au titre de la liste nationale des maladies professionnelles, qui confère aux pathologies inscrites une présomption d'origine professionnelle plus ou moins forte selon les pays.

Certains cancers susceptibles d'être reconnus à ce titre font l'unanimité si l'on considère la liste du Danemark, du Luxembourg, du Portugal, de l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Italie et la Suisse. Il s'agit par exemple des cancers de la vessie provoqués par les amines aromatiques, des cancers broncho-pulmonaires ou des mésothéliomes provoqués par l'inhalation de poussières d'amiante.

En revanche, ce n'est pas le cas du cancer du larynx causé par l'amiante qui est inscrit sur la liste de six pays sur douze, dont très récemment en Autriche et Belgique. Enfin, l'on note des particularités, comme le Danemark qui est le seul pays à avoir inscrit récemment sur sa liste de MP le cancer du poumon lié au tabagisme passif.

¹ "Cancers d'origine professionnelle : quelle reconnaissance en Europe ?", réf : EUROGIP-49/F, 53 pages, à télécharger sur <http://www.eurogip.fr/fr/publication-cancers-d-origine-professionnelle-quelle-reconnaissance-en-europe.php?id=145>

² AT/MP : accident(s) du travail / maladie(s) professionnelle(s)

Faute d'être inscrit sur la liste, un cancer peut - comme toute maladie professionnelle - être éventuellement reconnu au titre du système complémentaire (ou dit "ouvert"). C'est alors à la victime de prouver le lien causal entre l'exposition professionnelle et la pathologie.

Ce mode de reconnaissance est très résiduel pour les cancers. Aucun cas n'a été reconnu ces dernières années à ce titre en Belgique et au Luxembourg, un seul cas en Suisse entre 2000 et 2007, deux cas seulement en Autriche entre 2000 et 2008, respectivement 1,1 % et 2,2 % des cas reconnus en 2008 en Allemagne et en France. Seule l'Italie se distingue avec un taux de 13 % en 2008.

Il convient de rappeler à la lumière de ces données statistiques et juridiques, qu'au plan médical, rien ne distingue une tumeur due à une exposition sur le lieu de travail d'une autre tumeur. De plus, les cancers sont souvent des maladies multifactorielles qui rendent l'identification de leur origine professionnelle difficile et une longue période de latence entre l'exposition et l'apparition de symptômes - en moyenne 20 ans, parfois 40 ans - ne facilite pas l'identification des facteurs de risque et l'éventuelle exposition professionnelle. Enfin, lors du diagnostic, les médecins portent généralement peu d'attention au parcours professionnel de la personne. Aujourd'hui, la corrélation étiologique avec une exposition professionnelle entre mésothéliome pleural et amiante, entre cancer des fosses nasales et poussières de bois, et entre angiosarcome du foie et chlorure de vinyle monomère est certaine, en l'absence de facteurs extraprofessionnels significatifs. Mais pour d'autres cancers très importants en nombre, comme le cancer du poumon ou de la vessie, la recherche du lien causal avec l'exposition professionnelle est plus délicate.

2. Les 5 types de cancers - en fonction de leur localisation - les plus reconnus en 2008 dans 10 pays européens

Pays	Cancers reconnus	dont broncho-pulmonaire et mésothéliomes	dont sinus	dont vessie	dont sang	dont peau	dont autres
Allemagne	2240	1907	38	106	89	31	69
Autriche	91	84	6	0	0	0	1
Belgique	219	195	19	2	1	0	2
Danemark	187	112	6	9	1	13	46
Finlande	168	160	2	2	1	0	3
France*	1898	1681	82	48	39	9	39
Italie*	694	556	33	72	0	5	28
Luxembourg	16	12	3	0	0	0	1
Rép. tchèque	24	11	0	3	0	7	3
Suède	19	15	1	0	0	0	3
TOTAL	5556	4733	190	242	131	65	195

* Remarques :

France : données provisoires pour l'année 2008 ; toutefois les chiffres consolidés de 2007 présentent une structure identique.

Italie : la donnée rapportée dans le tableau est probablement légèrement surévaluée, dans la mesure où elle inclut les cas de cancers broncho-pulmonaires mais aussi les cancers de la trachée et en partie du système digestif.

3. Le sommaire du rapport "Cancers d'origine professionnelle : quelle reconnaissance en Europe ?" (53 pages)

Introduction

Remerciements

1- Typologie des expositions professionnelles et population exposée

1-1 Classification des substances cancérigènes

1-1-1 Classification du CIRC (OMS)

1-1-2 Classification de l'Union européenne

1-2 Risque cancérigène professionnel et agents chimiques, physiques, biologiques

1-2-1 Agents chimiques

1-2-2 Agents physiques

1-2-3 Agents biologiques

1-3 Exposition aux agents cancérigènes : le système CAREX

2- Cancers susceptibles d'être reconnus comme professionnels

2-1 Reconnaissance au titre du système de liste

2-2 Reconnaissance au titre du système hors liste

3- Éléments chiffrés sur les cancers professionnels

3-1 Estimations de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)

3-2 Cas reconnus comme maladies professionnelles

3-2-1 Données EUROSTAT

3-2-2 Données nationales 2000-2008 : vue d'ensemble

3-2-3 Données nationales 2000-2008 détaillées

4- Suivi post-professionnel des travailleurs exposés

4-1 Dispositifs portant sur les agents cancérigènes

4-2 Dispositifs spécifiques aux maladies causées par l'amiante

4-3 Système d'enregistrement individuel des expositions aux cancérigènes :
l'exemple italien du SIREP

Annexes : cas de cancers reconnus au titre du système ouvert

Annexe 1 : entre 2002 et 2008 en Allemagne

Annexe 2 : entre 2000 et 2008 en France

4. EUROGIP

EUROGIP est un groupement d'intérêt public créé en 1991 par la CNAMTS³ et par l'INRS⁴ pour animer, développer et coordonner au plan européen les actions de la Branche AT-MP (accidents du travail - maladies professionnelles).

Ses activités, qui ont pour dénominateur commun la prévention ou l'assurance des AT-MP en Europe, s'articulent autour de 5 pôles :

- la réalisation d'enquêtes comparatives sur les risques professionnels en Europe,
- la conduite de projets d'intérêt communautaire,
- la diffusion d'informations à travers divers supports (rapports d'enquête, EUROGIP infos, l'InfoMail d'EUROGIP...) et l'organisation d'une conférence annuelle (les Débats d'Eurogip),
- la coordination du réseau d'experts de l'assurance AT-MP qui participent à l'élaboration des normes européennes ou internationales,
- la coordination des organismes français notifiés pour la certification des machines et des équipements de protection individuelle.

EUROGIP est administré par un conseil paritaire, représentant à parts égales les organisations syndicales et patronales. Il est dirigé par Raphaël HAEFLINGER depuis juillet 2007.

Ses ressources proviennent à 70% du fonds des AT-MP et à 30% de contrats (avec les instances communautaires) et de subventions (pouvoirs publics français).

Pour en savoir plus : www.eurogip.fr

³ CNAMTS : Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés

⁴ INRS : Institut national de recherche et de sécurité

5. Rapports sur les maladies professionnelles en Europe publiés par EUROGIP

Outre des enquêtes comparatives entre différents pays européens sur des thèmes variés (risque routier encouru par les salariés, violence au travail, risques émergents, risques psychosociaux, emploi des seniors, prévention de la désinsertion professionnelle...), EUROGIP a publié 10 rapports ou notes thématiques sur les maladies professionnelles en Europe :

- Les maladies professionnelles en Europe - Procédures et conditions de déclaration, reconnaissance et réparation (publication en 2000)
- Les maladies professionnelles dans 15 pays européens - Les statistiques 1990-2000 - L'actualité juridique et pratique 1999-2002 (2002)
- État des lieux sur les cancers professionnels en Europe (2002)
- Enquête sur la sous déclaration des maladies professionnelles en Europe (2002)
- Lombalgie et asthme allergique : deux études de cas au niveau européen (2002)
- Coût et financement des maladies professionnelles en Europe (2004)
- Pathologies psychiques liées au travail : quelle reconnaissance en Europe ? (2004)
- Les maladies professionnelles liées à l'amiante en Europe. Reconnaissance - Chiffres - Dispositifs spécifiques (2006)
- Les maladies professionnelles en Europe - Statistiques 1990-2006 et actualité juridique (2009)
- Cancers d'origine professionnelle : quelle reconnaissance en Europe ? (2010)